

Note Flash du SIES



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

N°14
Septembre 2018

Un tiers des étudiants en université ou établissement assimilé a suivi un stage en 2016-2017

Un tiers des étudiants inscrits en formation initiale à l'université ou dans un établissement assimilé a effectué un stage lors de l'année universitaire 2016-2017. La proportion de stagiaires est plus importante dans les formations professionnalisantes (DUT, licences professionnelles, formations d'ingénieurs) et augmente avec le nombre d'années d'études. Les deux tiers des stages se déroulent dans la région administrative de l'établissement d'étude et près de la moitié d'entre eux sont gratifiés.

LA PROPORTION DE STAGIAIRES AUGMENTE AVEC LE NIVEAU D'ÉTUDES

Un tiers des étudiants inscrits en formation initiale à l'université ou dans un établissement assimilé (cf. encadré « méthodologie ») a effectué un stage lors de l'année universitaire 2016-2017 (34 %). La proportion de stagiaires dans les différentes formations est comparable à celle observée lors des précédentes enquêtes.

Les stages sont très répandus en DUT où ils concernent près de deux étudiants sur trois. En master, plus d'un étudiant sur deux a effectué un stage en 2016-2017. Parmi les étudiants préparant un diplôme d'IEP, le recours au stage concerne 38 % des inscrits. C'est en licence professionnelle ainsi que dans les formations d'ingénieurs que la part des étudiants ayant réalisé un stage est la plus élevée, avec respectivement 83 % et 71 % d'étudiants concernés. En licence générale, seulement un étudiant sur six a effectué un stage.

La proportion de stagiaires augmente avec le nombre d'années d'études, quelle que soit la formation suivie. En licence générale, celle-ci passe de 3 % en première année à 39 % en troisième année. La hausse se poursuit de façon régulière : en master près de la moitié des étudiants font un stage en première année (43%) et la quasi-totalité en seconde (88 %).

PLUS DE LA MOITIÉ DES STAGES DURENT AU MOINS DEUX MOIS

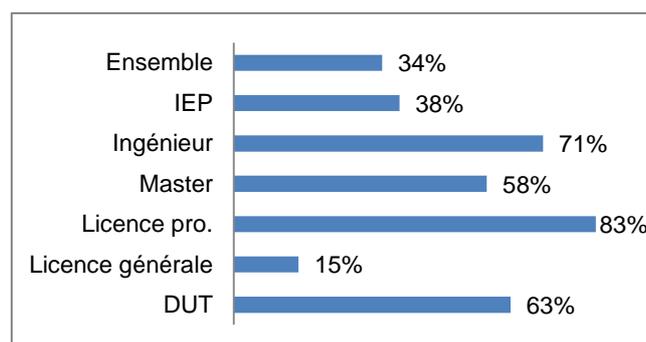
La majorité des stages durent au moins deux mois (54 % de l'ensemble). C'est en licence professionnelle que les stages d'une durée supérieure ou égale à deux mois sont les plus fréquents (87 %).

En revanche, moins d'un stage sur deux dure deux mois ou plus en DUT ou en licence générale. Dans ces formations comme ailleurs, la durée des stages augmente nettement avec le niveau d'études. Ainsi, en licence générale, 14 % des stages se déroulent sur deux mois ou plus en L1 contre 35 % en L3.

TROIS ÉTUDIANTS D'IEP SUR DIX EFFECTUENT UN STAGE À L'ÉTRANGER

Une part très majoritaire des stages se déroulent dans la région d'études (70 %). En DUT, en licence générale et à un degré moindre en master, les stages à l'étranger ne concernent pas plus d'un étudiant sur dix. En licence professionnelle, il est fréquent que les stages se déroulent dans une autre région que celle de formation (28 %) mais les stages à l'étranger demeurent rares (8 %). Les stages en dehors de la région sont plus fréquents dans les formations d'ingénieurs (46 %) et en IEP (26 %). Les étudiants de ces derniers sont même 29 % à effectuer un stage à l'étranger. Dans les formations d'ingénieurs, cela concerne un étudiant sur quatre.

Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2016-2017



Champ : France métropolitaine + DOM

Source : MESRI-SIES/ Enquête sur les stages.

PRES D'UN STAGE SUR DEUX EST GRATIFIE

La loi prévoit une rémunération minimale pour les stagiaires. Ainsi, une gratification est due lorsque la présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à deux mois, soit l'équivalent de 44 jours, au cours de l'année d'enseignement.

Près de la moitié des stages sont gratifiés (46 %). C'est en licence professionnelle que la gratification est la plus fréquente (89 %), suivie des formations d'ingénieurs (71 %). En revanche, moins d'un stage

sur cinq est gratifié en licence générale. Plus d'un quart des stages gratifiés bénéficient d'une gratification supérieure à 600 €. Dans les formations d'ingénieurs et en IEP, cette part est nettement plus élevée (respectivement 56 % et 41 %). A l'opposé, peu d'étudiants bénéficient d'une telle gratification en DUT (9 %) ou en licence professionnelle (15 %). Il convient cependant de souligner que l'enquête ne permet pas de rapprocher l'information relative à la gratification des stages de celle relative à leur durée.

Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2016-2017, en %

		Stagiaires	Durée de stage ≥ 2 mois	Lieux de stage			Stage gratifié	Gratification supérieure à 600 €
				Région d'études	Autre région française	Etranger		
Préparation DUT	1 ^{ère} année	43	6	77	19	4	8	11
	2 ^{ème} année	88	72	74	17	10	61	9
	Ensemble	63	47	75	18	8	42	9
Licence générale	1 ^{ère} année	3	14	83	14	3	12	16
	2 ^{ème} année	15	24	82	14	4	11	13
	3 ^{ème} année	39	35	78	16	9	23	18
	Ensemble	15	30	80	15	7	19	17
Licence pro	Ensemble	83	87	66	28	8	89	15
Master	1 ^{ère} année	51	48	75	19	10	39	24
	2 ^{ème} année	65	81	63	26	12	72	35
	Ensemble	58	65	68	22	11	56	31
Formations d'ingénieurs	1 ^{ère} année	49	30	36	42	22	35	38
	2 ^{ème} année	81	88	28	38	34	68	45
	3 ^{ème} année	85	96	28	57	15	95	68
	Ensemble	71	77	30	46	24	71	56
IEP	Ensemble	38	64	45	26	29	53	41
Tous cursus	34	54	70	21	10	46	28	

Champ : France métropolitaine + DOM

Lecture : 43 % des inscrits en 1^{ère} année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 6 % d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 4 % l'ont effectué à l'étranger. 8 % des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 11 % ont touché plus de 600 €.

Source : MESRI-SIES/ Enquête sur les stages.

Méthodologie

Les statistiques présentées ici concernent les étudiants inscrits en université et dans les établissements assimilés (les deux CUFR, les universités de Dauphine et de Lorraine, les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, les universités de technologie et l'IEP de Paris). Dans les établissements concernés, l'enquête concerne uniquement les étudiants en formation initiale et en inscription principale au 15 janvier 2017. Elle comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en licence et master LMD (masters enseignement compris), en formation d'ingénieurs ou dans un IEP. Certaines formations (préparation au DUT, licence professionnelle...) prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. La part de stagiaires mesurée n'atteint néanmoins pas 100 % car l'obligation porte sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

Maria-Luisa CASTELLANO
Mathias DENJEAN
 MESRI-SIES